L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 27 JUIN 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

NORMANDIE, Frangeul, mercredi, 25 juin.
LABRADOR, Collier, mercredi, 2 juillet
ST-GERMAIN, Bonneau, mercredi, 9 juillet

Prix du passage pour le Hâvre. Première cabine (vin compris)..$80 et $100
Deuxième classe.....$60
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $22 avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
ED. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.

North German Lloyd.
STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie, Agents-généraux, 42 rue de l'Union.
22 nov—

RED STAR LINE.
Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.
A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet,
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 2 juillet à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer
HUDSON,
Capt. C. H. B. Freeman,
partira du quai, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
4 mai—1an Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.
Vapeur de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA.
SAISON D'ETE,
Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing..... 1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing..... 4 p. m.
EXCURSIONS.
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing..... 8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing..... 7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville..... 6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement..... 6 p. m.
RETOUR.
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis..... 5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis..... 6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches..... 3 p. m.
L'eau et le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET, aller ou retour....$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour...$1 00
Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
30 avril 47 rue Carondelet.

Dentistes
C. E. KELLS & M. VIET,
[illegible]
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150.....RUE DU CANAL.....150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

Agence d'Emigration Française
Le soussigné a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.
F. C. BOUCHER, Directeur, 304 E. Third street, Presley Block, St-Paul, Minn.
18nov

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE
ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.
FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme.....2,578 Tx.	Rouen.....2,578 Tx
Paris.....2,578 Tx.	Bordeaux.....2,578 Tx
Hâvre.....2,578 Tx.	Marseille.....2,578 Tx
Nantes.....2,578 Tx.	

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Hâvre vers le 20 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont, $35
Billets d'aller et retour [entrepont], valables pendant six mois, $63, d'Anvers ou Bordeaux.
Ordres pour billets de passage [entrepont] d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
Le steamship MARSEILLE est parti du Hâvre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.
La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
13avril FORSTALL, CLAYTON & CO, 173 rue Commune.

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.
BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)
CHAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.
Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.
ASSOMPTION.
P. Charlet, Capitaine. Frank Bergeron, Commis.
Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.

Côte Supérieure et Donaldsonville.
BELLE OF THE COAST,
J. F. Ancoin, Capitaine. Ed. Nicolle, commis.
Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le fret pour tous les bateaux ci-dessus nommés. B. RIVET, Agent.
A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra tout le fret destiné à "l'Assomption" au delà de ce débarcadère.
30 janv—

PHARMACIE DUCONGE.
39.....RUE DE CHARTRES.....39
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHE
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de:
MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agents pour la vente du Wilson's Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ.
Coin des rues Royale et Bienville!
Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaqué, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.
Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnettes d'Opéra de Lemaire.
1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
LA VIEILLE ROUTE, SI SURE.
Qui conduit à toutes les villes de l'Est sans changement de cars, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla, Lynchburg, et Washington, D. C. en chars dortoirs. Trains complets de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Côte accommodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Malle rapide	6.25 p. m.	9:15 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St-Charles et Commune et l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."
C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist-Agent Gén des Pass.
W. B. KNISKERN, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général.
26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
THE OLD RELIABLE ROUTE.
To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Coast accommodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Fast Mail	6:25 p. m.	9:45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St. Charles and Common streets, where sleeping car accommodations can be secured.
C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKERN, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
26 janv—

Grande Route Jackson.
Illinois Central Railroad.
Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivées.
Express No 2..9.15 A. M.	Express No 1..7.00 A. M.
Express No 4..5.30 P. M.	Express No 3..10.45 A. M.

Excursion du Dimanche part.....7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive.....8:20 p m
Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.
Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.
Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.
MATT. KENNEDY, Agent des Billets.
WM. MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN, Assist. Agent Gén. des Passagers.
11déc

Great Jackson Route.
Illinois Central R. R. Co.
Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2. 9:15 A. M.	Express No 1. 7:00 A. M.
Express No 4. 5:30 P. M.	Express No 3. 10:45 A. M.

Sunday Excursion leaves.....7:30 a m
Sunday Excursion arrives.....8:20 p m
The Standard Gauge, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.
Ticket office—22 Camp St., cor. Common.
MATT. KENNEDY, Ticket Agent.
WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
19 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.
Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00 a. m.	5:30 a. m.
6:30 a. m.	7.00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:01 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	2:00 p. m.
2:30 p. m.	2:30 p. m.
3:00 p. m.	3:00 p. m.
3:30 p. m.	3:30 p. m.
4:00 p. m.	4:00 p. m.
4:30 p. m.	4:30 p. m.
5:00 p. m.	5:00 p. m.
5:30 p. m.	5:30 p. m.
6:00 p. m.	6:00 p. m.
6:30 p. m.	6:30 p. m.
7:00 p. m.	7:00 p. m.
7:30 p. m.	7:30 p. m.
8:00 p. m.	8:00 p. m.
8:30 p. m.	8:30 p. m.
9:00 p. m.	9:30 p. m.
10:00 p. m.	10:30 p. m.

O. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.
Les trains arrivent et partent de la gare du chemin de fer Jackson.
No 2 part à 5 h. P. M. No 1 arrive à 10 h. A. M.
No 4 " 11 A. M. No 3 " 3:10 P. M.
Le No 2 va jusqu'à Bâton-Rouge seulement. Le No 4 va jusqu'à Wilson, Lne., à 32 milles au Nord de Bâton Rouge; fait jonction à Kilbourne, Lne., avec les chemins de fer Clinton & Port Hudson, et à Bâton-Rouge, avec le steamer "Morning Star", pour Bayou Sara.
Les deux trains quittant la Nlle-Orléans font jonction à Burnside avec le steamer "Clifer", pour Donaldsonville.
JOHN BRADLEY, Surintendant.
22 juin—

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.
Trains arrive & leave from the Jackson passenger depot.
No 2 leaves 5.00 P. M. No 4 leaves 11.00 A. M.
No 1 arrives 10.00 A. M. No 3 arrives 3.10 P. M.
No 2 runs North only to Baton Rouge. No 4 runs to Wilson, La., 32 miles North of Baton Rouge, makes connection at Kilbourne, La., with Clinton & Port Hudson RR. and at Baton Rouge with steamer "Morning Star," for Bayou Sara.
Both trains leaving New Orleans connect at Burnside with steamer "Clipper," for Donaldsonville.
JOHN BRADLEY, Superintendent.
22 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R. & H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.
Départ.....11 A. M.
Arrivée.....3:10 P. M.
Par la voie du Mississippi Valley Railroad, de l'Illinois central, rue Calliope.
Chars-dortoirs entre la Nlle-Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

QUEEN AND CRESCENT LINE.
New Orleans and Northeastern Railroad.
Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points
Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.
Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à la Nlle-Orléans
Express du matin	11:00 A. M.	4:10 P. M.
Malle-express du soir	10:00 P. M.	6:00 A. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.
R. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O. and N. E. Nlle Orléans, Le.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orléans, Le.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent. H. COLLBRAN, Gen'l Frt. Agent. Queen and Crescent Line, Cincinnati, Ohio.
22 janv—6m

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et St Louis.
VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.
Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.
Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur course jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.
Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.
R. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud. Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER, Agent-Général du départ des passagers Mobile Ala.
4fév—1an

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.
Sur les risques d'incendie.....$255,251 36
Sur les risques maritimes.....17,931 68
Sur les risques de rivières.....20,305 94
Primes totales.....$293,488 98
Moins les primes non échues..... 71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884.....$222,248 98
Pertes payées—
Sur les risques d'incendie.....$105,667 03
Sur les risques maritimes..... 6,553 87
Sur les risques de rivières..... 6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt..... 15,842 99
Réassurances et primes remboursées..... 21,137 18—$155,306 99
Profits.....$66,941 99
La Compagnie a l'actif suivant:
Immeubles.....$247,045 88
Papiers de ville.....2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer.....63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements.....162,590 32
Billets à recevoir.....69,964 67
Primes en collection.....21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.....7,430 50
Actions du Valette Dry Dock.....11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane.....15,626 25
Comptant.....46,290 58
$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.
L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, le 16ème jour de juin 1884.
JAMES FAHEY, Notaire.
DIRECTEURS:
P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ, PAUL FOURCHY, JOS A. SHAKSPEARE, D. FATJO, JNO B. LALLANDE, M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX, CHAS LAFITTE, B. W. TAYLOR.
17 juin—

Compagnie d'Assurances du Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT....$600,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
[illegible] des risques d'incendie.
W. S. LYMAN.....Président.
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.
Directeurs:
Samuel H. Kennedy, Victor Meyer, W. B. Conger, George W. Sentell, Alf. Moulton, Charles Newman, U. Marinoni, Lucien Delery, Charles H. Dolsen, Reuben G. Bush, John Calder, S. O. Coulon, W. A. Phelps, M. Gillis, Wm. S. Lyman, Jos. R. Mortimer, Joseph Bowling, E. Kennedy, Edward Wallis, J. J. Reiss, Louis Prados, Harry L. Flash, A. H. Seward, Sigmund Katz, N. D. Wallace, R. F. W. Bachman, Wm Garig, John D. Fisher, A. Rosenfeld, C. K. David.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.
Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, A. DILVAILLE, RODOLPHE WORMS.
Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:
Actif.....$4,407,809 24
Passif.....2,670,383 44
Surplus.....$1,737,416 75
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
37 RUE DECATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

[illegible] à la gare du chemin de fer de Jackson.
Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, extrémité du chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet, Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.
Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, [illegible] Walk, la rue Dryades et la [illegible]

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,
Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Primes d'incendie.$644,115 33
Primes maritimes.. 227,403 48
Primes de rivières. 37,703 99—$909,225 90
Primes acquises pendant l'année 1882.....201,117 02
Total des primes.....$1,110,342 92
A déduire—
Réservé pour risques non échus.$216,697 92
Primes remboursées 88,840 82
Réassurances..... 167,917 84— 473,456 58
Primes acquises.....$634,886 24
A ajouter:
Intérêt sur placements.....$33,382 42
Sauvetage..... 7,713 48— 41,095 90
Revenu net.....$675,982 14
A déduire—
Pertes par le feu...$322,155 56
Pertes maritimes.. 107,175 30
Pertes de rivières. 7,746 6
Total des pertes..$447,077 51
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses.....213,556 33— 660,633 84
Profits nets.....$15,348 30
A ajouter—
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes.....88,205 15
Total du surplus.....$103,553 45
A déduire—
Pertes ajustées, non payées et en litige.....58,438 46
Surplus net.....$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHE AU 31 DECEMBRE 1883.
Argent en banque. $94,189 35
Bons 4 1/2 0/0 des Etats-Unis.....48,000 00
Bons de New Orleans Waterworks.....24,000 00
Bons New Orleans City Railroad Co.....27,000 00
Bons New Orleans Pacific Railway.....1,920 00
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co.....4,000 00
Bons Levee Steam Cotton Press.....24,720 00
Bons Batallion Washington Artillery.....500 00
Bons St Bernard Steam Engine.....100 00
Actions du New Orleans City Railroad Co.....1,500
Actions de la State National Bank.....700 00
Actions de la Valette Dry Dock Company.....4,000 00
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co.....1,200 00
Actions du New Louisiana Jockey Club.....750 00
Propriétés foncières de ville.....63,581 60
Billets 1re hypothèque.....129,264 06
Prêts sur demande.....96,929 17
Billets garantis par nantissement.....10,000 00
Billets à recevoir en règlement de primes.....[illegible]
Primes en cours de collection.....118,149 44
Dû par agents et en voie de transmission.....916 66
Compte en suspens.....283 36
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance.....6,626 97—$839,440 58
PASSIF.
Capital.....$500,000 00
Réserve pour primes non acquises.....216,697 92
Réserve pour pertes non ajustées et non payées.....58,438 46
Dividendes non réclamés.....270 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances.....14,916 71
Surplus ci-dessus.....45,114 99—$839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.
A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende d'intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.
DIRECTEURS.
JULES ALDIGE, H. GALLY, THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE, W. A. BELL, PIERRE POUTZ, ANT. [illegible], AD. SCHREIBER, O. T. DUGA, CHAS. E. SCHMIDT, J. FATJO, JULES TUYES.

Ligne de [illegible] des Fair Grounds.
Station de départ: rue du Canal et [illegible]. Parcours: (cars verts) Canal, Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée. Les trains suivent la même route, seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St Pierre et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

ASSURANCES.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS,
No. 104 CANAL STREET.
THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:
On fire risks.....$255,251 36
On marine risks.....17,931 68
On river risks.....20,305 94
Total premiums.....$293,488 98
Less unearned premiums.....71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884.....$222,248 98
Losses paid—
On fire risks.....$105,667 03
On marine risks.....6,553 87
On river risks.....6,104 92
Taxes and expenses less interests.....15,842 99
Reinsurances and return premiums.....21,137 18
155,306 99
Profits.....$66,941 99
The company has the following assets:
Real estate.....$247,045 88
City time.....2,000 00
Bank, railroad and other stocks.....63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge.....162,590 32
Bills receivable.....69,964 67
Premiums in course of collection.....21,926 85
New Orleans Water Works Co.....7,430 50
Stock of Valette Dry Dock Co.....11,362 50
Louisiana consols.....15,626 25
Cash on hand.....46,290 58
$648,151 34
The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.
JAMES FAHEY Notary Public.
DIRECTORS.
P. Maspero, Jno. B. Lallande, M. W. Smith, J. J. Fernandez, D. Fatjo, Paul Fourchy, Jos. A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, B. W. Taylor, Chas. Lafitte.
17 juin—

Troisième état de situation annuel
DEPUIS LA REORGANISATION
Compagnie d'Assurances du CROISSANT, de la Nouvelle-Orléans.
Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Ressources.
Primes sur l'incendie.....$829,010 75
Primes sur les mers.....38,920 99
Primes sur les rivières.....82,868 24—$950,799 78
Déduire:
Réassurances.....$96,312 70
Primes remboursées.....102,165 19
Réservé pour les primes non échues.....148,500 00—346,977 89
$603,[illegible]
Ajouter intérêts et loyers.....29,[illegible] 43
Revenu net.....$[illegible] 32
Déboursés.
Pertes sur l'incendie.....$325,741 47
Pertes sur les mers (moins le sauvetage).....[illegible]
Pertes sur les rivières (moins le sauvetage).....25,485 94
Pertes actuelles payées.....$364,857 90
Dépenses générales.....60,856 08
Taxes et licences.....20,663 84
Rebate, corps de sauvetage et bureau des réassurances.....2,959 28
Commissions et réfactions.....110,516 72
Déboursés totaux.....$560,[illegible] 92
Profits nets.....$72,115 40
L'actif de la compagnie est comme suit:
435,000 B. U. 4 pour cent bons à 124.....$539,400 00
25,000 consolidés de la N. O. à 103 1/2.....26,225 00
$15,000 Etat du Mississippi 4 au pair.....15,000 00
Divers bons et actions.....9,720 00
Immeubles.....79,000 00
Installations et meubles de bureau (acquis 1883) compris.....
Prêts et nantissements.....10,000 00
Prêts et nantissements.....76,688 26
Prêts sur bons et hypothèques.....60,029 26
Billets à recevoir pour primes.....4,859 00
Jugements et réclamations.....9,000 00
Dû des réassurances, intérêts, etc.....9,930 93
Primes à collecter.....47,171 98
Primes aux mains des agents.....15,300 55
Comptant en caisse.....111,697 19
$1,025,031 86
Le passif de la compagnie est comme suit:
Capital.....$600,000 00
Comptes à payer.....216,125 55
Dividendes non payés (au mois de janvier 1884).....18,251 60
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées.....40,000 00
Réserve pour les risques non échus.....148,500 00
Toutes autres dettes.....2,144 65
$1,025,031 86
Après examen, l'évaluation de l'actif est jugée exacte par le Comité de Finances.
S. H. KENNEDY chairman.
U. Marinoni, G. W. Sentell, R. F. W. Bachman, Chas Newman.
En vertu de la charte de cette compagnie, les réductions sont faites au moment du paiement des comptes. Ces réductions sont faites sous le titre de "déboursés."
L'intérêt usuel de 10 pour cent a été payé tous les trimestres aux actionnaires.
L'exposé qui précède est juste et correct; il est relatif aux affaires de la compagnie et en donne la vraie situation.
W. R. LYMAN, Président.
CHAS. E. RICE, Secrétaire.
Fait et assermenté, sous serment, devant moi, ce 18me jour de janvier, 1884.
ANDREW HERO, Notaire Public.
DIRECTEURS EN 1884
Elus le 10 Décembre 1883.
Joseph Bowling, Sam'l H. Kennedy, Geo W. Sentell, Alfred Moulton, W. B. Conger, W. R. Lyman, U. Marinoni, Chas. H. Dolsen, John Calder, A. H. Seward, S. C. Coulon, Harry L. Flash, Wm. A. Phelps, J. J. Reiss, Louis Prados, Lucien Delery, Chas Newman, N. D. Wallace, Sigmund Katz, M. Gillis, R. F. W. Bachman, C. K. David, Wm. Garig, A. Rosenfeld, John D. Fisher, Chas [illegible], Joseph Kohn, Cha[illegible], James T. Rodd.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.
Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1884.
Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:
Primes sur risques de feu.....$499,634 93
Primes sur risques de mer.....98,191 53
Primes sur risques de rivière.....23,466 14
$621,292 60
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883.....140,426 00
Total des primes.....$761,718 60
A déduire — Primes sur risques non terminés.....$158,474 00
Primes remboursées..... 5,258 02 163,732
Primes nettes acquises.....$597,986 58
A ajouter—Intérêts et profits et pertes.....14,137 13
$612,123 71
Pertes payées sur les risques de feu.....$263,759 05
de marine..... 46,306 83
de rivière..... 4,144 12
Pertes non ajustées..... 20,000 00
$334,211 90
Réassurances.....106,410 33
Réfaction (Rebate)..... 24,296 26
Commission d'Agences.....69,825 88
Dépenses d'Agences..... 9,486 69
Taxes et Licences.....3,544 06
Dépenses de Bureau..... 28,278 32
Dépenses casuelles..... 3,781 53 579,834 99
Bénéfice net.....32,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883.....15,000 00
Balance des Bénéfices.....$17,288 72

ACTIF.
300,000 Bons des Etats Unis 3 0/0, 70,000 Bons des Etats Unis 4 0/0.....$289,000 00
Argent en caisse.....56,901 31
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.....15,000 00
Primes en voie de recouvrement.....54,102 37
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe.....37,953 87
Propriétés foncières.....1,500 00
Prêts sur hypothèques.....69,806 20
Effets à recevoir.....3,368 32
Actions.....3,840 00
Valeur de la balance du dépôt dans le New Orleans National Banking Association.....5,119 65
Meubles et installations de bureaux.....2,500 00
$532,091 75
PASSIF.
Capital payé en plein.....300,000 00
Fonds de réserve.....24,203 53
Dividendes non réclamés.....2,125 50
Pertes non réglées.....20,000 00
Primes sur risques non expirés.....158,474 00
—$514,803 03
Surplus.....$17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.
G. LeGARDEUR, Jr, Notaire.

A une assemblée spéciale de la Direction tenue le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre de 1883 faisant DIX pour cent pour l'année sur le capital de l'Association.
LEON SERE, Secrétaire.
DIRECTEURS:
HENRY ABRAHAM, TH. BRIERRE, PIERRE LANAUX, THOS. J. WILTZ, HY. TREMOULET, DAN'L WENDLING, E. W. HUNTINGTON, JOHN THIBAUT, A. DENIS LANAUX, J. B. VINET, A. LAMBERT, G. LANAUX.

Sections [illegible] du Canal, du City Park et du Lac.
Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.
Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.
La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve la voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.
Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.
Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.
Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 48 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississippi au lac Pontchartrain.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dûment accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés.

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant, mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles, de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.
Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle Orléans). Ladite corporation possèdera le droit de succession, elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation, faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation; exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.
Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront servies à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.
Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de tels autres produits qui en découlent. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication, elle acquerra, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires, elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.
Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisé en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues ou acquises par la corporation ainsi qu'en feront foi les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.
Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possèdera ou fera partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation, et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes élira, et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par celui-ci; mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour prescrit, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.
Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc, et, durant le terme de ladite Direction M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.
Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein, de changer, de modifier ou de rappeler tous les règlements, quand l'exigeront les circonstances, pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.
Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.
Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites; de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but avec l'assentiment de ceux qui posséderont les trois-quarts, comme montant, des actions du capital, après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, publié dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.
Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir, et en cas de manque d'entente chez eux, ils en ont recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, juges compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture de tout ce qui précède.

(Signé) A. CARRIERE & SONS, D. A. CHAFFRAIX, A. A. LELONG, GILBERT H. GREEN, C. CAVAROC & SON, GUSTAVE PITOT, G. C. ANDRY, GEO. GRIMA, EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 027 et suivantes.
Signé. GEO. GUINAULT, Sous-annotateur.
Nouvelle-Orléans, Lne. 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enliassé en mon bureau.
EDGAR GRIMA, notaire.
Nouvelle-Orléans, Lne. 24 janvier 1884.

ANT. CARRIERE
E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 132 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
m10ars

VINS ET LIQUEURS

Article	Prix
ALCOOL—le gallon	$2 37 à 2 40
BRANDIES—Du pays, le gallon	$3 00 à 3 50
Pêche—vieux, le gallon	1 10 à 1 25
Pomme	2 25 à 2 75
Cognac importé—1877, le gal.	4 00 à —
1875	5 50 à —
1870	5 75 à —
1865	6 50 à —
1860	7 40 à —
1858	8 00 à —
1848	10 50 —
Otard Dupuy & Co's Cognac 1878	5 50 à —
do do do do 1870	7 00 à —
do do do do 1854	9 00 à —
do do do do 1848	10 25 à —
Bisquit, Dubouché & co, cognac 1878	4 50 à —
1870	5 50 à —
1848	9 00 à —
GENIEVRE—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par galon	1 20 à —
Hollande, par gal.	3 75 à 3 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 à 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à 9 00
Holland, par caisse	7 50 à —
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 p. c. de preuve, par gal.	à 1 18
Ouest	1 15 à 1 17
Bourbon	1 40 à 2 50
Seigle	1 50 à 2 50
Ecosse, importé	4 00 à 4 25
Irlandais importé	4 00 à 4 25
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts par douz	27 00 à —
Piper Heidsieck qts par douz.	28 00 à —
Krug & co, qts par douz.	23 50 à —
Moet & Chandon — Sillery Mousseux, par douz.	24 00 à —
Cremant Ay, par douz.	28 50 à —
Pintes, $2 en plus	
G H Mumm & Co Dry Verzenay	24 75 à
Extra Dry	28 00 à —
VINS ROUGES—California Claret, le gal.	60 à 65
Zinfandel, No 1 le gal.	70 à 75
Clarets importés — Ordinaire par bar.	57 00 à 60 00
Clarets de famille, le bar	70 00 à 80 00
Clarets fins, le bar	90 00 à 175 00
Médoc, la caisse	6 00 à —
St. Julien, la caisse	6 50 à —
Margaux, la caisse	7 00 à —
Pontet Canet, la caisse	10 00 à —
Larose, la caisse	12 00 à —
Léoville, la caisse	12 00 à —
Chateau Lafitte, la caisse	24 00 à —
Ordinaire, la caisse	3 20 à 3 [illegible]
Château Dillon, p. cask	125 à —
Blanquefort, p. cask	100 —
Château D'Issan, p. caisse	7 50 à —
New Orleans claret par barillet	43 00 à
.. .. bottes	2 80 à
Malaga par barillet	55 00 à
VIN BLANCS — California le baril	57 00 à 58 00
Importé de famille, la bar	65 00 à 80 00
Importé, fin, le bar	90 00 à 175 00
Graves la caisse	6 00 à —
Sauternes, la caisse	6 50 à —
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à —
Latour Blanche, la caisse	18 00 à —
Chateau Yquem, la caisse	24 00 à 30 00
Ordinaire, la caisse	3 50 à —
Muscat, la caisse	4 25 à 6 50
Madère, Cette, le gal	1 00 à 1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50 à 5 00
Madère la caisse	12 00 à 25 00
Sherry Cette, le gallon	1 00 à 1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à 5 00
Sherry, la caisse	9 00 à 25 00
do très vieux port	6 05 à —

MATERIAUX de CONSTRUCTION
Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET			
Saws Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$16 75
No 2	14 50	No 2	15 00
No 3	13 50	No 3	12 00
Scantling No 1	16 00	Flooring No 1	16 00
No 2	14 00	No 2	15 00
No 3	13 50	No 3	14 00
Gelling No 1	18 50	Weath Bds No 1	11 00
No 2	15 00	No 2	10 00
No 3	8 50		
Boards, No 1	15 00	Boards No 2	14 00
No 3	13 00	No 4	11 50
YELLOW PINE DRESSED			
Flooring, No 1	25 00	Ceiling, No 1	25 00
No 2	22 50	No 2	18 50
No 3	20 00	No 3	13 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	20 00
No 2	13 50	No 2	18 00
Boards, No 3	15 00	No 4	12 00
CYPRESS—ROUGH			
Boards, No 1	35 00	Boards, No 2	30 00
No 3	25 00	No 4	22 50
No 5	20 00	No 6	13 00
Dimensions No 1	25 00	Dimensions No 2	21 50
No 3	15 00		
Dr'ed Bds No 1	40 00	No 4	27 50
No 2	37 50	No 5	22 50
No 3	32 50	No 6	18 00
WHARF TIMBER			
No 1	15½	No 3	10
No 2	10		
MAHOGANY TIMBER			
No 1	11	No 3	7
No 2	9		
RED CEDAR TIMBER			
No 1	10	No 3	6
No 2	8		
WALNUT LUMBER			
No 1	100 00	No 3	60 00
No 2	80 00		
OAK LUMBER			
No 1	60 00	No 3	40 00
No 2	50 00		
SHINGLES			
No 1	3 75	No 3	3 00
No 2	3 50		
LATHS			
Per 1,000	3 00		
BRICK—PER 1,000			
River—Choice	10 00	Prime merch'ts	9 75
Good	9 50	Merchantable	9 00
Lake—Paving	12 50	Lake—Building	8 à 11
Arct	8 00	ICRE'd—Paving	13 50
ICRE'd—Buildg			
LIME—PER BBL			
Alabama	1 25	Western	1 50
PLASTER			
Calcined	1 75		
CEMENT			
Portland	3 50	Rosendale	1 90
Western	1 35		
SAND			
River	20	Yellow	30
White	40½		
SLATE—PER SQ			
Bangor	6 08	Virginia	
Chapman		Pennsylvania	
Western			
HAIR—PER LB			
Plaster	[illegible]		
TILES—EACH			
Fire	50	Ridge	15
IRON			
Bars round and Square—1 to 3/4 in p 100			2 40
Flat, 1/4 x 4x6 inches			2 40
Bands, light, 3 to 6x1/4 inches			2 40
Heavy, 3/4 to 6x1/4 inches			3 25
Hoops, 5/8 to 9/16, No 17 to 20 G p lb			3 90
Sheet Nos 10 to 14 G			5¼
Galvanized, No 26 G			8 7 10
Roofing			
Pig p ton			
Nails, 10d, per keg			2 75
Spikes, cut, per keg			3 15
Wrought			3 50 à 4 24
TIN—PER BOX			
Roofing, 1x20x28 inches			10 50
I C do	12 50	1x14x20	8 00
I C 1 x14x20	6 00	Block, p lb	22
COPPER			
Roofing per lb			32
Brazier's sheets 12 lb and over			26
BRASS			
Sheet, p lb	25		
ZINC			
Sheet, p lb	7½		
LEAD			
Pig p lb	5¼	Sheet, p lb	7
Pipe p lb			
PAINTS			
White Lead pure	6¼	Red painters	8
Red extra	7½		
OILS			
Linseed, raw, pgl	59	Linseed boiled	62
Lard winter	90	Lard No 1	70
Cotton Seed			
"TERPENTINE"			
gallon	35		

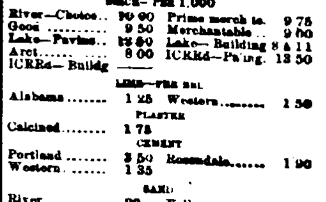

FEUILLETON.

No 28 Commencé le 24 mai.

LE Diamant Rouge

DEUXIEME PARTIE.

L'ETOILE DE TELHE-SWANY.

—PAR—

Adolphe Racot & Georges Pradel.

Suite.

Fenquières coupa court à l'entretien, et, revenant au sujet qui avait amené sir Gérald à l'atelier:

—En quoi puis-je être utile à Votre Honneur?

—Je voudrais tout d'abord vous parler en particulier. Le service que je viens solliciter de vous est un important secret; je ne puis le demander qu'à vous seul.

—Très bien, répliqua le maître en ouvrant la porte du petit salon, cachée sous les draperies, et en faisant passer sir Norton devant lui.

Il lui désigna un siège; lui-même s'assit sur le divan.

—Maintenant, dit-il, je suis entièrement aux ordres de Votre Honneur.

Sir Gérald se recueillit un instant.

—Avant tout, monsieur, je vous demande votre parole de garder le plus profond secret sur ma démarche. Que vous m'accordiez ce que je vais vous demander ou que vous me le refusiez, vous me promettez sur l'honneur de n'en jamais parler à personne!

Fenquières s'inclina en signe d'acquiescement.

—Je voudrais avoir le portrait d'une personne qui m'est chère. Cette personne ne peut sortir. Il faut donc que vous vous dérangiez. Oh! continua-t-il, à un geste du peintre, on sera complètement à vos ordres, on vous donnera le jour que vous voudrez, qui vous conviendra. Bêtes et gens seront à vos ordres. A l'heure que vous désignerez, on vous conduira là où vous trouverez un atelier vous attendant, ainsi que la personne que vous consentirez à peindre.

—Mais, dit Fenquières, c'est excessivement romanesque, et bien fait pour tenter un artiste. Un vrai mystère en plein Paris. J'accepte.

—Je dois ajouter, reprit sir Gérald, que ce portrait ne devant point être exposé, ne devant même pas être connu, vous vous engagez à ne conserver ni esquisse, ni maquette, et que, même de mémoire, vous ne reproduirez jamais les traits que vous aurez peints?

—Je me suis déjà engagé sur l'honneur, répliqua le peintre, choqué de cette insistance.

—Je vous fais mille excuses, monsieur, répondit Gérald. Mais si vous saviez toutes les précautions que je dois prendre, vous me pardonneriez de m'être permis de vous faire répéter par deux fois ce que j'avais compris une première. C'est bien entendu. Il ne me reste qu'une bagatelle, le chiffre. Il est bien entendu que ce chiffre sera celui que vous voudrez bien fixer vous-même. Et quelque élevé qu'il puisse être, il ne saurait être en rapport avec votre talent; il ne saurait, d'un autre côté, m'acquitter du véritable service que vous consentirez à nous rendre.

Fenquières allait répondre qu'il consentait de grand cœur et exprimer combien il était touché de la gracieuseté des dernières paroles de sir Gérald, quand tout à coup la porte s'ouvrit, sans qu'au préalable on y eût frappé, et le père Leduc apparut sur le seuil avec une physionomie complètement bouleversée.

Le peintre fronça le sourcil.

—Qu'y a-t-il encore? que me veut-on? demanda-t-il d'un ton de fort mauvaise humeur.

—Monsieur Tony, mande bien pardon.

Et le père Leduc salua en tirant fortement la jambe gauche en arrière. Faites excuse, si je vous dérange. Mais c'est le père de la jeune personne, qui, autrement dit, ce monsieur qu'on dit baron et puis sa fille..., enfin, c'est très extraordinaire, ils sont là.

—Ah çà, qu'est-ce que cela veut dire? s'écria Fenquières en se levant, tout contrarié de ces allures étranges auxquelles le père Leduc ne l'avait jamais habitué; qu'est-ce que tout cela signifie? Le baron d'Arnheym vient avec sa fille, si je comprends bien: en quoi cela peut-il te rendre à moitié fou, et en quoi cela l'autorise-t-il à entrer ici comme une catastrophe? Vous m'excuserez, sir Norton; voilà ce qu'on gagne à gâter les vieux serviteurs.

—Le baron d'Arnheym, répliqua le père Leduc en hochant la tête, le baron d'Arnheym. C'est bien ça, le baron d'Arnheym, vous l'affirmez! monsieur Tony.

—Allons! la paix! fit Fenquières d'un ton sec, en se contenant à peine. Sir Norton, vous m'excuserez, mais il faut que j'aille recevoir le baron et sa fille. En tous cas, c'est entendu, je suis à vos ordres. Vous pouvez compter sur ma discrétion. Elle vous est complètement promise.

Et faisant passer Gérald devant lui, il rentra dans son atelier, suivi du père Leduc, dont l'ahurissement ne paraissait point avoir cessé.

Le baron d'Arnheym était arrêté devant le portrait de sa fille, et témoignait hautement sa satisfaction.

Henri, qui s'était levé pour recevoir les visiteurs, venait d'offrir un siège à Eliane et la débarrassait avec empressement de son manteau et de son chapeau.

—Mon cher maître, dit le baron, c'est un pur chef-d'œuvre, et je vous remercie de l'accomplir pour moi.

Il continua alors à s'étendre sur la valeur de l'œuvre et sur le contentement qu'il éprouvait à voir reproduite ainsi l'image de sa fille.

Pendant ce temps, sir Gérald, après avoir salué profondément Mlle d'Arnheym, était resté debout à quelques pas d'elle, ne prenant même pas la peine de cacher l'admiration profonde dont celle-ci était l'objet.

Eliane, sentant s'appesantir sur elle le regard passionné du jeune homme, devint fort rouge; elle détourna la tête pour cacher son embarras, et rencontra alors les yeux d'Henri, qui n'avait pas perdu un regard de cette scène muette et qui considérait à son tour sir Gérald avec une expression de rage et d'indignation.

Enfin, tandis que Fenquières répondait aux compliments du baron d'Arnheym, le père Leduc, les bras croisés, les sourcils froncés, les dents serrées, debout, dans un coin de l'atelier, ne quittait pas le banquier des yeux.

Sir Gérald, au bout d'un moment, parut prendre une détermination soudaine; il s'avança vers le peintre, et, avec une courtoisie parfaite:

—J'ai déjà eu l'honneur, mon cher maître, d'être présenté à Mlle d'Arnheym, à l'ambassade d'Angleterre; voulez-vous être assez aimable pour me nommer au baron d'Arnheym? Cela me rendra un réel service.

Fenquières ne pouvait refuser. Il présenta les deux hommes l'un à l'autre.

Le baron parut enchanté. Comment donc, le marquis Norton, mais il en avait beaucoup entendu parler. Un membre de la haute aristocratie anglaise, déjà célèbre à Paris par ses élégances et son luxe.

—C'est à vous, milord, je suppose, dit-il en continuant, et en s'adressant à sir Gérard, ces deux superbes bêtes qui sont dans la cour et que vos gens tiennent à grand'peine. J'ai rarement vu un attelage aussi merveilleux.

—Monsieur le baron, répliqua sir Norton, j'en ai d'autres, cependant, que je leur crois supérieurs. Ceux-ci sont des chevaux russes, beaux, sans doute, mais qui sont, à mon avis, un peu lourds de formes. Si vous étiez curieux de voir mes écuries, ai-je besoin de vous dire, monsieur le baron, que je serais trop heureux d'être à vos ordres?

Le banquier s'inclina et dit à son tour:

—Monsieur le marquis, je reçois jeudi. J'espère que vous voudrez bien vous joindre à M. Fenquières et venir honorer de votre présence l'hôtel d'Arnheym?

Sir Gérald ne put contenir un éclair de satisfaction et remercia le banquier avec effusion. Quant à Eliane, une vive contrariété se peignit sur son visage et elle jeta un long et triste regard à Henri, qui, la tête basse, paraissait complètement désespéré.

Sir Gérald prit congé, en répétant à Fenquières: C'est entendu, au moment où le baron d'Arnheym lui disait à nouveau: A jeudi.

Puis, le banquier s'excusant auprès du peintre, se retira avec sa fille, la séance de pose ne devant avoir lieu que le lendemain, si le peintre voulait bien le permettre.

Lorsque tous les visiteurs furent partis, le père Leduc s'approcha de Fenquières:

—Monsieur Tony, lui dit-il, c'est y qu'il y a longtemps que vous connaissez le baron d'Arnheym?

—Alors, ça va recommencer! s'écria Fenquières; à qui en as-tu, à présent? Es-tu piqué de la tarentule? Tu arrives tout à l'heure comme un boulet de canon, sans frapper, sans prévenir. Vrai, j'ai cru que c'était Cinabre.

Le père Leduc parut froissé d'être comparé à Cinabre. Il insista cependant.

—Ecoutez, monsieur Tony, dit-il, je vous demande pardon, ç'a été plus fort que moi. Si vous saviez. J'ai eu tort, j'ai eu grand tort. Je vous fais des excuses. Mais laissez-moi vous demander s'il y a longtemps que vous connaissez ce M. d'Arnheym, ce baron d'Arnheym?

—Mais, sacredié! répliqua le peintre, qu'est-ce qu'il t'a fait? Où l'as-tu vu? D'où le connais-tu? Tu deviens complètement fou, ma parole d'honneur! As-tu jamais été en Suède?

—En Suède? fit le père Leduc en se grattant le front, en Suède? Non. J'ai pourtant été dans bien des endroits, mais c'est un endroit que j'ai complètement négligé. J'ignore la Suède.

—Eh bien! mon pauvre Leduc, le baron d'Arnheym est Suédois. Il est banquier depuis je ne sais combien d'années, vingt, peut-être plus, à Paris. Il est colossalement riche. Sa signature vaut de l'or en barres. Cela te suffit-il? et que désires-tu encore connaître?

—Ah! rien du tout. Vous dites qu'il est Suédois.

—Ah! va te promener. Oui, Suédois, cria Fenquières, à bout de patience. Ce n'est pas Algonquin, peut-être?

—Celui que j'ai connu n'était pas Suédois.

—Tu as connu un d'Arnheym?

—Ah! il ne portait pas ce nom-là.

—Tu deviens fou, ma parole d'honneur. Il n'était pas Suédois, il ne s'appelait pas d'Arnheym, et je te dis que depuis vingt ans il est banquier.

—Allez! allez! réplique le père Leduc avec l'entêtement d'un vieux Breton, je sais ce que je dis, et je ne suis ni sourd, ni aveugle. Quand on a vu ces yeux-là une fois, on les reconnaît toujours, et quand on a entendu cette voix-là, et dans les endroits où que je l'ai entendue, on la garde dans le tympan.

Fenquières, impatienté outre mesure, haussa les épaules et tourna le dos au père Leduc.

—Allez! allez! continua le vieil entêté. Je ne suis pas fou. Il ne m'a pas reconnu, lui, parce que j'ai une grande barbe et des grands cheveux. Mais si je coupe tout ça et qu'il me rencontre, parie qu'il fera un rude saut en me voyant.

Henri, qui s'était levé, prit la parole à ce moment.

—Père Leduc, permettez-moi de vous le dire en présence de notre cher maître, vous avez tort. Quand on se trouve en face d'un homme de la valeur du baron d'Arnheym, on ne prononce pas des paroles imprudentes comme vous venez de le faire. M. d'Arnheym est un homme essentiellement honorable. Dieu sait s'il l'a prouvé! Et je ne comprends réellement pas comment vous pouvez insinuer contre lui des accusations que vous n'osez pas formuler. Dites ce que vous lui reprochez, articulez ce dont vous l'accusez, et il trouvera des gens pour le défendre, quoiqu'il n'en ait certes pas besoin.

—Ah! fit le père Leduc en courbant la tête, si j'ai tout le monde contre moi, il ne me reste plus qu'une chose à faire, c'est de m'en aller. Seulement, termina-t-il en opérant sa retraite, rappelez-vous bien, mon maître, et vous aussi, monsieur Henri, que je sais ce que je dis et que je sais ce que je sais.

Et là-dessus, la vieille mule se retira sans en dire davantage.

—Ma foi! s'écria Fenquières, je m'en fichtre pas de ce qu'il peut avoir. Je connaissais son entêtement, je ne croyais pas qu'il pût parvenir à cette force. Si encore nous savions ce dont il accuse le baron d'Arnheym! Et puis, je ne sais réellement pas où j'ai la tête. Ce pauvre père Leduc, il devient complètement fou.

—Oh! dit Henri, depuis quelque temps, il baisse beaucoup.

—Allons, termina Fenquières, en voilà assez sur la sortie inexplicable de ce vieux fou. Et, maintenant que tous les importuns sont partis, houp! un bon coup de collier.

—Mon cher maître, fit encore Henri, vous m'excuserez pour aujourd'hui, mais je n'ai réellement pas le cœur à l'ouvrage. J'ai une migraine folle, et je ne puis pas ouvrir les yeux.

—C'est vrai, répliqua le maître. Tu es jaune comme un coing. Veux-tu que l'on te reconduise en voiture, si tu es souffrant.

—Non, non, mon cher maître, répliqua l'élève vivement, l'air me fera du bien.

Et Henri, ayant serré précipitamment ses brosses et ses palettes, sortit de l'atelier.

XII

UNE MERE.

Ce fut d'un pas inégal et fiévreux, tantôt lent et tantôt rapide, que le jeune peintre descendit l'avenue Friedland, traversa le parc Monceau, se dirigeant vers les Batignolles. Là, au bas de la rue Nollet, tout en haut d'une grande maison à six étages, Henry Bousquet habitait avec sa mère.

Deux pièces, la chambre de la veuve et celle du fils; pas de bonne. Un tout petit ménage, tenu par Mme Bousquet avec la propreté la plus stricte, avec une économie féroce. Ah! elle est dure la lutte des gros sous contre les gros sous!

Mme Bousquet, assise près de la fenêtre, travaillait sans lever la tête. Les plumes passaient dans ses mains et se groupaient avec une activité fébrile.

Le pas de son fils, montant l'escalier, lui fit dresser la tête.

Elle ne s'y trompait pas, c'était bien lui. Elle ne recevait point de visites; du reste, qui est-ce qui vient chez les malheureux?

En voyant la figure bouleversée de son fils, elle poussa un cri en se levant précipitamment.

—Qu'as-tu, Henri? tu es malade?

Et, portant la main à son cœur, elle retomba défaillante.

—Non, mère, répliqua le jeune homme. Calme-toi. Je ne suis pas malade. Ne crains rien, je t'en prie.

—Mais, mon pauvre enfant, reprit Mme Bousquet, tu me caches quelque chose, tu es livide; qu'as-tu? Ah! méchant enfant, tu me fais mourir!

—Maman, dit Henri au bout d'un instant, car son premier mouvement, en voyant le désespoir de sa mère, avait été de se jeter au cou de celle-ci et de la combler de caresses, j'ai besoin de parler longuement avec toi. J'ai à t'entretenir de choses bien graves. C'est pour cela que j'ai quitté l'atelier aujourd'hui de bonne heure, parce que, après de longues hésitations, j'ai pris le parti de ne pas te cacher plus longtemps ce que j'avais sur le cœur.

—Que veux-tu dire? qu'est-ce que tu as de caché pour ta mère? Est-ce un nouveau malheur qui vient fondre sur nous? Ah! Seigneur, épargnez-moi, épargnez mon enfant. J'ai tant pleuré que mes pauvres yeux n'ont plus de larmes. Quel nouveau coup nous menace donc?

—Mais, maman, interrompit Henri en recommençant à embrasser sa mère, aucun malheur ne nous menace. Je te dis que j'ai besoin de te parler, d'avoir avec toi un entretien grave, sérieux; il n'y a rien dans tout cela, ce me semble, qui puisse te mettre dans un état semblable.

Mme Bousquet se calma un peu. Elle prit dans ses mains la tête de son enfant, le regarda longuement avec une tendresse infinie, puis elle l'embrassa avec rage, avec un mouvement nerveux qu'elle ne put maîtriser.

Le faisant asseoir en face d'elle, tout près, bien près, lui tenant les mains dans les siennes, elle dit à son fils:

—Voyons, mon chéri, parle, que me veux-tu?

Le jeune homme parut éprouver un embarras extrême.

On sentait qu'il allait aborder un sujet grave et qu'il lui en coûtait, tant il craignait de faire de la peine à celle qui l'aimait tant, et dont il était l'unique joie.

—C'est donc bien gros, dit-elle, en essayant de plaisanter, ce secret que tu gardes sur le cœur?

Henri se décida enfin:

—Maman, dit-il en baissant la voix, et en détournant les yeux, tu ne me parles jamais de mon père.

Le visage de la veuve se couvrit d'une pâleur mortelle.

—Ah! c'est de ton père que tu veux me parler, mon pauvre enfant? Et sa voix devint tremblante. Je t'ai dit qu'il était mort, qu'il ne t'avait jamais connu. C'est tout. Que veux-tu savoir encore? Les malheureux n'ont pas d'histoire.

—Je te demande pardon d'insister, maman, car je vois que je te fais du chagrin; mais il faut que je sache ce que je suis, ce que je puis être. Il faut que je connaisse ma famille, mes parentés, mon extraction.

Un violent combat se livrait évidemment dans l'âme de Mme Bousquet; tout son être était en proie à un tremblement indicible.

Après un long silence, elle leva au ciel ses beaux yeux rougis par les larmes:

—Oh! mon Dieu, dit-elle, cette heure terrible devait donc sonner! cette dernière, cette suprême épreuve, la plus dure, la plus cruelle, vous n'avez donc pas voulu me l'épargner, mon Dieu!

Anxieux, la tête tendue, Henri attendait les paroles de sa mère.

Celle-ci, cependant, tenta un dernier effort.

—Que veux-tu savoir, je te le répète? Nous sommes seuls, bien seuls; nous ne devons compter sur personne. Tu veux connaître l'histoire d'une longue suite d'années de misère et de douleur. Je t'ai chéri, je t'ai choyé, je t'ai entouré de toute ma tendresse, faut-il te rappeler cela aussi? Sans fortune, sans ressources, travaillant nuit et jour, j'ai lutté pour toi, pour t'avoir, pour te garder, pour t'épargner les moindres souffrances. Ah! chéri, mon bien-aimé, je ne te reproche rien, dit-elle, en voyant un geste d'Henri. Tu veux savoir, je te dis, voilà tout.

Et elle continua en fermant les yeux:

(A continuer.)